



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

*Inspection générale de l'administration
de l'éducation nationale et de la recherche*

*Inspection santé et sécurité au travail
de l'enseignement supérieur et de la recherche*

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018

INSPECTION SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Mars 2019

Maxime Brosseaud, Delphine Demoncheaux-Raggiri, Véronique Juban,
Florence Kotzyba, Pierre Poquillon, Patrick Rieux, Laurent Roy,
Laure Villarroya-Girard et Fabrice Wiitkar.

Inspecteurs santé et sécurité au travail

SOMMAIRE

1. CADRE DE LA MISSION.....	3
2. ORGANISATION	3
3. RATTACHEMENT DES ETABLISSEMENTS.....	3
4. MODALITES DE FONCTIONNEMENT.....	3
4.1 PILOTAGE	3
4.2 PROGRAMMATION DES INSPECTIONS	3
4.3 DEROULEMENT DES INSPECTIONS PROGRAMMEES	4
4.4 FONCTIONNEMENT AU SEIN DE L'IGAENR	4
4.5 FONCTIONNEMENT INTERNE	4
5. ÉLÉMENTS DE BILAN.....	4
5.1 VISITES.....	4
5.2 CHSCT.....	6
5.3 RECOURS ET SOLLICITATIONS	6
6. SYNTHÈSE DES MESURES IMMÉDIATES PROPOSÉES EN 2018	6
7. RECOMMANDATIONS PRIORITAIRES	7
8. RISQUES PSYCHOSOCIAUX : BILAN INSPECTIONS 2018.....	8
9. AUTRES ACTIVITES DE L'INSPECTION.....	9
10. CONCLUSION.....	10

Le présent rapport rend compte de l'activité de l'inspection santé et sécurité au travail de l'enseignement supérieur et de la recherche au cours de l'année 2018.

1. Cadre de la mission

Les fonctionnaires et agents chargés d'assurer les fonctions d'inspection contrôlent les conditions d'application des règles définies par le décret 82-453 modifié et proposent au chef d'établissement intéressé toute mesure qui leur paraît de nature à améliorer la santé et la sécurité au travail et la prévention des risques professionnels. En cas d'urgence, ils proposent au chef d'établissement concerné, qui leur rend compte des suites données à leurs propositions, les mesures immédiates jugées par eux nécessaires.

2. Organisation

Neuf inspecteurs santé et sécurité au travail (ISST), dont l'un en charge de leur coordination, sont rattachés à l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche (IGAENR).

3. Rattachement des établissements

Au 31 décembre 2018, les établissements rattachés se répartissent selon la typologie suivante :

- administration centrale du ministère de l'éducation nationale, et du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation,
- 67 universités sur 67,
- 60 grands établissements et écoles d'ingénieurs sur 65,
- 29 centres des œuvres universitaires et scolaires (national et régionaux) sur 29,
- 7 établissements publics scientifiques et technologiques (EPST) sur 8,
- 5 écoles françaises à l'étranger sur 5,
- 15 établissements n'entrant pas dans les catégories précédentes.

Le nombre d'établissements à inspecter (hors administration centrale) s'établit à 183 en raison des fusions. Nous n'avons pas connaissance du régime d'inspection de certaines structures. Chaque délégation territoriale d'EPST fait l'objet d'une inspection distincte.

4. Modalités de fonctionnement

4.1 Pilotage

Le comité de pilotage de l'inspection s'est réuni le 27 mars 2018 sous la présidence de l'adjointe du chef du service de l'IGAENR. Les représentants de l'IGAENR, de la DGRH, de la DGRI, de la DGESIP, de la DGAFP et des ISST ont participé à cette réunion qui a permis l'approbation du rapport d'activité de l'inspection pour l'année 2017 et l'adoption du programme de travail de l'année 2018.

4.2 Programmation des inspections

Les inspections ont été majoritairement programmées deux ans avant le terme du contrat d'établissement.

En 2018, les inspections ont concerné principalement les établissements d'enseignement supérieur de la vague E.

4.3 Déroulement des inspections programmées

- Les inspections ont été effectuées en binôme.
- Les visites d'inspection ont eu une durée comprise entre un et cinq jours, selon la dimension et l'activité de l'établissement, temps de trajet inclus.

4.4 Fonctionnement au sein de l'IGAENR

L'année 2018 a conforté le mode de fonctionnement mis en place depuis quelques années et qui atteste de la bonne intégration des ISST au sein de l'IGAENR :

- des réunions de travail ont été organisées entre le chef du service de l'IGAENR, ses adjoints et la coordination des ISST,
- les rapports et les lettres de propositions de mesures immédiates des ISST sont mis en ligne sur le site collaboratif de l'IGAENR,
- le centre de documentation archive dans Educadoc l'ensemble des rapports.
- Un ISST a contribué à animer une séquence de formation à destination des inspecteurs généraux,
- les ISST sont sollicités pour apporter leur expertise technique et participent à des missions d'inspection générale,
- les ISST ont accès aux ressources documentaires des inspections générales.
- l'IGAENR préside le comité de sélection des candidatures en vue du recrutement des ISST.

En outre, des échanges réguliers entre la cheffe du bureau de gestion des inspections générales et la coordination des inspecteurs permettent de suivre la gestion administrative des ISST.

4.5 Fonctionnement interne

Les inspecteurs passent une partie de leur temps de travail à l'organisation matérielle de leurs activités et notamment la gestion du planning, la logistique des missions, la traçabilité et l'archivage des rapports et courriers de propositions de mesures immédiates. Le concours apporté par le pôle assistance de l'IGAENR est néanmoins significatif et contribue à alléger un certain nombre de tâches matérielles, notamment au bénéfice de la coordination des inspecteurs.

5. Éléments de bilan

5.1 Visites

Cinquante-deux établissements, délégations et sites ont été inspectés :

Treize universités :

- Avignon,
- Artois,
- Dunkerque,
- Evry,
- La Réunion,
- Marne la Vallée,
- Montpellier III,
- Paris III,
- Sorbonne Université,
- Paris XI,
- Perpignan,
- Valenciennes,
- Versailles.

Treize grands établissements, écoles ou instituts :

- CentraleSupélec,
- Collège de France,
- École centrale de Lille,
- École centrale de Nantes,
- École des chartes,
- ENS Louis Lumière,
- ENS Paris Saclay,
- ENSAM transverse,
- ENSAIT Roubaix,
- ENSAM Paris,
- ENSC Montpellier,
- IEP Lille,
- IPGP.

Cinq centres des œuvres universitaires et scolaires :

- CROUS Lille,
- CROUS Montpellier Occitanie,
- CROUS Orléans Tours,
- CROUS Réunion,
- CROUS Versailles.

Douze EPST, sites d'EPST :

- CNRS Hauts de France,
- IFSTTAR Versailles Satory,
- INRIA Lille,
- INRIA Paris,
- INRIA Saclay,
- Inserm Lille,
- Inserm Montpellier,
- Inserm Paris VII,
- Inserm Paris XI,
- Inserm siège,
- IRD Occitanie,
- IRSTEA.

Neuf autres :

- CINES,
- CUFR Mayotte (entretien et sur pièces),
- École française d'Athènes,
- EPCS Condorcet,
- INRAP Grand-Ouest,
- INRAP Med (partiel),
- INRAP Nord-Picardie,
- INRAP transverse
- INRAP Services du Siège.

5.2 CHSCT

La participation des inspecteurs aux CHSCT des établissements est en baisse. En effet, 83 séances ont bénéficié de la présence de l'inspection contre 123 en 2017. Les mouvements sociaux impactant les transports ferroviaires en sont l'une des principales explications.

Précisons que 34 d'entre elles ont fait l'objet d'une restitution du rapport d'inspection. Relevons également que 3 font suite à une réunion d'urgence du CHSCT (suicide, accident de service, harcèlement, désaccord concernant un danger grave et imminent).

5.3 Recours et sollicitations

L'inspection a été saisie cinq fois dans le cadre d'une procédure de désaccord sérieux et persistant, prévue à l'article 5.5 du décret 82-453 modifié. Les inspecteurs sont par ailleurs intervenus dans deux situations de risque grave avec une saisine des ISST par l'inspection du travail. Ils ont eu à traiter cinq déclarations « jeune travailleur », et sont intervenus suite à deux accidents graves impliquant des étudiants.

Nombre d'établissements ont sollicité les inspecteurs au travers de demandes particulières lors d'échanges téléphoniques ou de courriels. Elles demandent fréquemment un investissement particulier de l'inspecteur référent et de son associé, notamment par un accompagnement spécifique, voire une participation à des CHSCT.

6. Synthèse des mesures immédiates proposées en 2018

Sur **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** visites d'inspection réalisées pendant l'année 2018, 31 ont donné lieu à un total de 162 propositions de mesures immédiates. Des situations d'urgence, corrigées par l'établissement en cours de visite, n'ont pas donné lieu à des propositions écrites.

Les mesures immédiates proposées se répartissent comme suit :

L'exploitation des bâtiments et installations techniques a fait l'objet de 71 propositions (soit 44 %). Cette thématique est en augmentation de 11 % par rapport à l'année précédente. Les principales mesures portent, pour la moitié d'entre elles, sur les vérifications techniques réglementaires des installations et équipements électriques, mais également sur la conformité des ascenseurs et des systèmes de sécurité incendie.

Les activités scientifiques, dont les 38 propositions formulées (soit 23,4 %) concernaient principalement les conditions d'utilisation et de stockage de produits dangereux, l'absence de déclaration de générateurs de rayons X à l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) et l'utilisation des gaz spéciaux.

Les machines et équipements de travail ont fait l'objet de 17 mesures (soit 10,5 %) qui portaient particulièrement sur la conformité des machines dangereuses et des matériels de levage.

Les 36 autres mesures immédiates concernaient le risque incendie (9), les risques psychosociaux (7), les risques de chute de personnes (6), le travail isolé (3), le document unique et la programmation des actions de prévention (3), la prévention médicale (2), les ambiances de travail (2), les formations, les plans de prévention et les protocoles de sécurité (2), les acteurs et agents de prévention (1) et les habilitations et autorisations (1).

7. Recommandations prioritaires

En 2018, les **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** visites ont donné lieu à 262 recommandations parmi lesquelles l'évaluation des risques professionnels et la programmation des actions de prévention ont constitué les recommandations prioritaires, formulées dans 65 % des établissements inspectés. La prévention médicale et la prévention des risques psychosociaux arrivent immédiatement après avec 54 % des établissements concernés par ces thématiques. Le dialogue social et les formations en santé et sécurité au travail sont largement citées avec respectivement 50 % et 46 % d'occurrence. La structuration des réseaux de conseillers et d'assistants de prévention ainsi que l'exploitation des bâtiments et des installations techniques sont des thématiques citées dans 37 % des établissements inspectés.

Évaluation des risques et programmation des actions de prévention

(Proposé comme axe prioritaire à l'issue de 70 % des visites menées en 2017)

Les recommandations concernant ce volet ont essentiellement porté sur :

- la participation active de l'ensemble des agents à la démarche d'évaluation des risques, sous la responsabilité des chefs de service,
- la rédaction un programme d'actions de prévention, mis à jour annuellement, dans chaque unité de travail,
- la dimension opérationnelle de la démarche, afin qu'elle constitue véritablement un outil de pilotage,
- la réalisation d'un rapport annuel faisant le bilan général de la santé, de la sécurité et des conditions de travail a été rappelée à une dizaine d'établissements.

Prévention médicale

(Proposé comme axe prioritaire à l'issue de 60 % des visites menées en 2017)

Le pilotage, notamment en définissant les risques induisant une surveillance médicale particulière au niveau des établissements et en identifiant la population concernée, mais aussi en améliorant la qualité des informations RH communiquées aux médecins reste le principal axe d'amélioration proposé par les inspecteurs.

Est aussi proposée la réalisation et la mise à jour régulière, par le médecin de prévention, avec le conseiller de prévention, et après consultation du CHSCT, d'une fiche sur laquelle sont consignés les risques professionnels des unités de travail de l'établissement et les effectifs qui y sont exposés.

Les établissements rencontrent toujours des difficultés pour assurer le suivi médical de leur personnel du fait du déficit en médecin du travail et certains services de médecine de prévention ont mis en place des entretiens infirmiers sans attendre les éventuelles évolutions réglementaires du décret n° 82-5453.

Prévention des risques psychosociaux

(Proposé comme axe prioritaire à l'issue de 75 % des visites menées en 2017)

La création d'un comité de pilotage ayant pour objet de définir la politique de prévention des risques psychosociaux, la poursuite de la démarche d'évaluation des risques et leur intégration dans le DUERP, ainsi que la mise en place d'une cellule de veille sociale ont constitué l'essentiel des recommandations des inspecteurs sur ce champ.

Étudier l'impact des futures réorganisations a également été proposé à plusieurs établissements concernés par des fusions ou des rapprochements.

Dialogue social

(Non identifié comme prioritaire en 2017)

Les inspecteurs ont recommandé d'améliorer le fonctionnement du CHSCT, en particulier en matière de visites et d'enquêtes, de votes et de suivi des avis, de consultation de l'instance sur les projets importants et sur le plan annuel des formations obligatoires en santé et sécurité au travail.

Formations

(Proposé comme axe prioritaire à l'issue de 45 % des visites menées en 2017)

Le cadrage de la formation pratique et appropriée ainsi que sa traçabilité constituent les principales recommandations des inspecteurs.

Structuration des réseaux de préventeurs

(Non identifié comme prioritaire en 2017)

L'organisation de la santé et de la sécurité en établissant une lettre de cadrage au conseiller de prévention, en désignant des assistants de prévention auprès de chaque chef de service, en développant l'animation du réseau des assistants de prévention et la formation des nouveaux AP représentent les principales recommandations.

Exploitation des bâtiments et des installations techniques

(Proposé comme axe prioritaire à l'issue de 40 % des visites menées en 2017)

L'organisation du pilotage de la maintenance et des vérifications techniques réglementaires et l'établissement de procédures forment les principaux axes d'amélioration proposés aux chefs d'établissement.

La formalisation de l'organisation de la prévention (instruction générale, règlement intérieur) et le renforcement de la prévention des risques d'incendie ont été présentés comme axes prioritaires à l'issue de 25 % et 21 % des visites menées.

8. Risques Psychosociaux : bilan inspections 2018

La campagne d'inspection transversale 2018 axée sur la thématique des risques psychosociaux RPS a permis de dresser un bilan ponctuel de la prévention des risques psychosociaux existant dans la plupart des établissements inspectés (41 établissements sur 53 soit 78 %).

L'engagement de la gouvernance dans une politique de prévention des RPS est effectif pour 32 établissements (78 %). Pour 9 établissements, majoritairement des petits effectifs, aucune démarche n'a été engagée (22 %).

Pour les 32 établissements investis dans une démarche de prévention des RPS :

Des cellules de veille sociale réunissant notamment responsable des ressources humaines, médecin de prévention, assistante sociale et ayant pour objectif de traiter des situations individuelle ou collective d'agents sont effectives dans un nombre d'établissements croissant (69 %) avec la présence en hausse d'un psychologue du travail.

Un comité de pilotage incluant, la plupart du temps, des représentants du personnel a été constitué (63 %). Il est constitué des personnes ressources identifiées dans les cellules de veille et étoffé par des représentants des personnels au CHSCT, des conseillers de prévention et des psychologues internes ou externes à l'établissement.

Une part croissante d'établissements a réalisé un diagnostic permettant d'établir un état des lieux souvent par le biais de questionnaires à destination de l'ensemble du personnel et d'entretiens partiels (échantillonnage de différentes populations). Des études ergonomiques encore peu nombreuses viennent compléter le diagnostic.

Peu d'établissements ont établi des indicateurs de suivi de l'évolution des RPS au fil du temps, y compris pour les indicateurs DGAFP (3 %) qui doivent être remontés au niveau national¹.

Des formations portant sur la prévention des risques psychosociaux sont proposées, notamment aux représentants des personnels au CHSCT, à l'encadrement et aux préventeurs. Le nombre de personnes formées est en progression notable, en particulier pour les encadrants et les managers.

Cependant, le passage du diagnostic à un plan d'action opérationnel fait souvent défaut et constitue l'une des principales marges de progrès identifiée par l'inspection. Quand des plans d'actions RPS émergent, ils sont souvent déconnectés du DUERP de l'établissement.

Bien qu'un certain nombre de structures en charge de la qualité de vie au travail (QVT) aient fait leur apparition (22 %), leur positionnement et leur articulation par rapport aux autres instances en charge de la prévention des RPS reste floue voire inadaptée (cours de sophrologie par exemple).

Enfin, bien que des actions d'information en matière de harcèlement moral ou sexuel se développent, tant en direction du personnel que des usagers, nombre d'établissements n'ont pas encore formalisé de procédure en la matière (95 %).

9. Autres activités de l'inspection

Les inspecteurs ont participé (liste non exhaustive) :

- à des réunions de travail avec l'IGAENR,
- à des réunions de travail avec des directions et services du ministère,
- à des réunions de travail avec la médiation de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et avec la médiatrice du CNRS,

¹ Circulaire du premier ministre du 20 mars 2014. Les quatre Indicateurs suivis au niveau national (Conseil Commun de la Fonction Publique) sont : -taux d'absentéisme pour raison de santé -taux de rotation des agents -taux de visite sur demande au médecin de prévention -nombre d'actes de violence physique envers le personnel.

- à des réunions des groupes de travail du CHSCT ministériel de l'enseignement supérieur et de la recherche,
- à une réunion du réseau des intervenants ISST organisée par l'INTEFP et la DGAFP,
- à des réunions de travail rassemblant des EPST (CNRS, Inserm, IRD, Inria, Inrap, Inra, Anses...) et l'association GP'Sup, association réunissant des préventeurs des établissements relevant de l'enseignement supérieur et de la recherche,
- à une réunion avec la direction générale de l'administration et de la fonction Publique (DGAFP),
- à des réunions de travail avec l'AMUE,
- à une réunion de travail avec l'ANACT,
- à une réunion de travail avec l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN),
- à des réunions d'associations professionnelles (ADHYS, ANISST, GP'Sup),
- à de nombreuses réunions de travail avec des représentants des établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

Les inspecteurs ont à nouveau participé à un nombre important de formations au profit des établissements et de l'administration centrale (chefs de service, membres des CHSCT, conseillers et assistants de prévention...) et lors de séminaires du GP'Sup sur des thématiques spécifiques. Deux inspecteurs sont intervenus lors de la formation interministérielle des inspecteurs santé et sécurité au travail (risque biologique et participation à une table ronde sur les différents préventeurs) et des inspecteurs ont participé à des jurys de concours (président, expert ou membre).

10. Conclusion

Le groupe a vécu des changements avec le départ de son coordonnateur en cours d'année, la désignation d'une nouvelle coordinatrice et le recrutement de deux inspectrices qui seront opérationnelles, courant 2019 pour la première, et début 2020, après sa formation réglementaire, pour la seconde.

Les recueils, à usage interne des inspecteurs, des positions communes en matière d'interprétation réglementaire ainsi que des saisines et réponses apportées ont été alimentés.

Le circuit de relecture des rapports, par le coordonnateur ou par un inspecteur qui n'a pas participé à la visite, a été pérennisé.

Pour répondre à l'application du décret 82-453 en matière de travaux réglementés des jeunes travailleurs, l'utilisation d'outils de suivi internes à l'inspection a été complétée, dans un cas, par une visite d'établissement.

La grille d'inspection, sur la thématique des risques psychosociaux, outil interne à l'inspection, a trouvé sa pleine application pour effectuer un bilan de la situation des établissements inspectés.

Les échanges avec l'Autorité de sûreté nucléaire se sont développés, notamment dans le cadre de l'évolution de la réglementation ; une inspection commune a été organisée. Une grille d'inspection sur les rayonnements ionisants a été initiée en 2018.

Les inspecteurs ont confirmé la nécessité d'accroître la compétence du groupe en matière administrative (droit, finances...).

Les partenariats internes (médiature, DGRI...) et externes (DGAFP, corps de contrôle...) ont été poursuivis. La participation des inspecteurs aux formations organisées par les établissements a été maintenue. La sollicitation des inspecteurs, notamment dans le cadre du fonctionnement des CHSCT (saisines pour désaccord sérieux et persistant, avis sur le règlement intérieur, méthodologie en matière d'enquête en cas d'accident grave ou mortel, de recours à expertise agréée, de danger grave et imminent...) s'est maintenue à un niveau élevé. L'accompagnement des établissements dans la démarche de prévention des risques psychosociaux s'est poursuivi. L'intérêt de la participation d'inspecteurs à des missions d'inspection générale est confirmé.

La problématique de la prise en charge des participations aux réunions de CHSCT d'établissement demeure.